

Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 99 titulaires – 40 suppléants	Conseillers en fonction : 99 titulaires – 40 suppléants	Conseillers présents : 95 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 2 Absent(s) excusé(s) : 4 Absent(s) : 0
--	--	--

Date de convocation : 19 janvier 2021

Vote(s) pour : 95  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 2

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

### Séance du Lundi 25 janvier 2021,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n° 2021-01-25-CC-4 :

**Renouvellement des membres de la Commission locale des sites patrimoniaux remarquables de Metz Métropole.**

Rapporteur : Monsieur François GROSDIDIER

Le Conseil,  
Les Commissions entendues,

VU les dispositions de la loi n° 2016-925 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016,

VU le décret n° 2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables,

VU les articles L. 313-1 du Code de l'Urbanisme et L. 631-3 et D. 631-5 du Code du Patrimoine,

VU la délibération en date du 11 février 2019 instituant la Commission locale des sites patrimoniaux remarquables de Metz Métropole,

VU l'avis favorable de Monsieur le Préfet exprimé par courrier en date du 12 janvier 2021,

CONSIDERANT que le récent renouvellement des membres des Conseils municipaux et du Conseil métropolitain de Metz Métropole nécessite de renouveler les membres de la Commission locale des sites patrimoniaux remarquables de Metz Métropole,

CONSIDERANT que cette Commission comprend les membres de droit suivants :

- Monsieur le Président de Metz Métropole (ou son représentant), Président de la Commission,
- Messieurs les Maires de Metz, Montigny-lès-Metz et Scy-Chazelles (ou leurs représentants),
- Monsieur le Préfet de la Moselle (ou son représentant),
- Monsieur le Directeur régional des affaires culturelles (DRAC) de la Région Grand Est (ou son représentant),
- Monsieur l'Architecte des bâtiments de France (ou son représentant),

DÉCIDE de renouveler les membres de la Commission locale des sites patrimoniaux remarquables composée, outre des membres de droit précités, de trois collèges de cinq titulaires et cinq suppléants : élus métropolitains, représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine et de personnalités qualifiées,

DESIGNE au sein de ladite Commission locale :

- En qualité de membres issus de l'EPCI compétent :

En qualité de membres titulaires :

- Monsieur Claude VALENTIN

- Monsieur Julien HUSSON
  - Monsieur Philippe GLESER
  - Monsieur Pierre BAUDRIN
  - Monsieur Manuel BROCARD
- En qualité de membres suppléants :
- Monsieur Laurent DAP
  - Monsieur Jean-François LOSCH
  - Monsieur Pierre FACHOT
  - Monsieur Walter KURTZMANN
  - Monsieur Jean COMBELLES
- En qualité de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine :
    - *La Fondation du patrimoine* : Monsieur Jean-Claude TOSI (titulaire)  
Monsieur Jean DUMONT (suppléant)
    - *La Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine* : Monsieur Sébastien WAGNER (titulaire) Monsieur Thomas WILWERT (suppléant)
    - *Montigny Autrefois* : Monsieur Maurice AYROLES (titulaire)  
Madame Christiane MAJEWSKI (suppléante)
    - *Renaissance du Vieux Metz et des Pays Lorrains* : Monsieur Rafael-Florian HELFENSTEIN (titulaire)  
Monsieur Alphonse SCHNEIDER (suppléant)
    - *Sites et Monuments de Moselle* : Monsieur Claude BUTTNER (titulaire)  
Monsieur Claude LEFEBVRE (suppléant)
  - En qualité de personnalités qualifiées :
    - Madame Christiane PIGNON-FELLER, historienne de l'art
    - Monsieur Pierre-Edouard WAGNER, conservateur en chef du patrimoine honoraire suppléant : Monsieur Joseph SILESI, historien et président de l'association "Pappolivilla"
    - Monsieur Nicolas KOENIG, architecte  
suppléant : Monsieur Philippe HOCH, conservateur en chef du patrimoine
    - Madame Mireille-Bénédicte BOUVET, conservateur en chef du patrimoine  
suppléant : Monsieur Bertrand BERGBAUER, conservateur en chef du patrimoine
    - Monsieur John d'EATHE, architecte  
suppléant : Monsieur Pierre MAURER, architecte et enseignant-chercheur

Pour extrait conforme  
Metz, le 26 janvier 2021  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale

  
Marjorie MAFFERT-PELLAT



NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	Votes sauf 3.1 - 5 - 6 - 7 - 15 - 16
ADDA	Fatiha	Woippy		Pour
AGAMENNONE	Béatrice	Metz		Pour
ANCEL	Claire	Châtel-Saint-Germain		Pour
ARNOLD	Patricia	Metz		Pour
AUDOUY	Caroline	Metz		Pour
BALLARINI	Jean-Louis	Chieulles		Pour
BAUCHEZ	Jean	Moulins-lès-Metz	EXCUSE	
BAUDOÛIN	Daniel	Sainte-Ruffine		Pour
BAUDRIN	Pierre	Vernéville		Pour
BELKAHLA	Yamouna	Woippy		Pour
BOHL	Jean-Luc	Montigny-lès-Metz		Pour
BOHR	Timothée	Metz		Pour
BORI	Danielle	Metz		Pour
BOUVET	Xavier	Metz		Pour
BROCARD	Manuel	Longeville-lès-Metz		Pour
BURHAN	Ferit	Metz		Pour
CARPENTIER	François	Cuvry		Pour
CHANGARNIER	Stéphanie	Metz		Pour
CHOUIKHA	Erfane	Woippy		Pour
COLIN-OESTERLE	Nathalie	Metz	EXCUSEE Pouvoir à Monsieur KHALIFE	Pour
COMBELLES	Jean	Vaux		Pour
DAP	Laurent	Metz		Pour
DAUSSAN-WEIZMAN	Anne	Metz		Pour
DEFAUX	Daniel	Plappeville		Pour
DIEUDONNE	Vincent	Vany		Pour
DORR	Antoine	Vantoux		Pour

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	Votes sauf 3.1 - 5 - 6 - 7 - 15 - 16
DUMONT	Michel	Féy		Pour
DUVAL	Bertrand	La Maxe		Pour
FACHOT	Pierre	Jussy		Pour
FRITSCH-RENARD	Anne	Metz		Pour
GLESER	Philippe	Lorry-lès-Metz		Pour
GOUTH	Cédric	Woippy		Pour
GREGOIRE	Aude	Montigny-lès-Metz		Pour
GREINER	Christiane	Montigny-lès-Metz		Pour
GRIVEL	Patrick	Laquenexy		Pour
GROLET	Françoise	Metz	Excusée points 12 - 13 - 14	Contre points 1 et 11 - Absention point 4 - Pour les autres points
GROSDIDIER	François	Metz		Pour
GUERMITI	Hanifa	Metz		Pour
HASSER	Henri	Le Ban-Saint-Martin		Pour
HENRION	François	Augny		Pour
HORY	Thierry	Marly		Pour
HUBER	Pascal	Chesny		Pour
HUET	Armelle	Noisseville		Pour
HUSSON	Julien	Metz		Pour
JACOB-VARLET	Odile	Marly		Pour
KHALIFE	Khalifé	Metz		Pour
KOLODZIEJ	Jocelyne	Coin-sur-Seille		Pour
KREMER	Véronique	Montigny-lès-Metz		Pour
KURTZMANN	Walter	Peltre		Absention point 1 Pour les autres points
LALOUX	Grégoire	Metz	Excusé points 12 - 13 - 14	Contre points 1 et 11 - Absention point 4 - Pour les autres points
LAVEAU-ZIMMERLE	Amandine	Metz		Pour
LINDEN	Anne-Marie	Coin-lès-Cuvry		Pour
LOGIN	Frédérique	Amanvillers		Pour
LOSCH	Jean-François	Lessy		Pour

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	Votes sauf 3.1 - 5 - 6 - 7 - 15 - 16
LUCAS	Eric	Metz		Pour
LUX	Isabelle	Metz		Pour
MANZANO	Philippe	Mécleuves		Pour
MARCHETTI	Denis	Metz		Pour
MARX	Sébastien	Metz		Pour
MICHEL	Martine	Pournoy-la-Chétive		Pour
MOLE-TERVER	Laurence	Metz		Pour
MUEL	Pierre	Marieulles		Pour
NAVROT	Frédéric	Scy-Chazelles		Pour
NGO KALDJOP	Gertrude	Metz		Pour
NICOLAS	Martine	Metz		Pour
NICOLAS	Jean-Marie	Metz		Pour
NIEL	Hervé	Metz	EXCUSE	
NOWICKI	Christian	Marly		Pour
PEULTIER	Roger	Rozérieulles		Pour
PIERRET	Alain	Woippy		Pour
PREVOST	Christophe	Saint-Julien-lès-Metz		Pour
REISS	Guy	Metz		Pour
ROQUES	Jérémy	Metz		Pour
ROUX	Sylvie	Mey		Pour
SCHLOSSER	Pauline	Metz		Pour
SCHNEIDER	Jacqueline	Metz		Pour
SCHWARTZBERG	Arielle	Montigny-lès-Metz		Pour
SCIAMANNA	Marc	Metz		Pour
SMIAROWSKI	Stanislas	Jury		Pour
SOKOLOWSKI	Dimitri	Montigny-lès-Metz		Pour
SPORMEYEUR	Nathalie	Saulny		Pour
STAUDT	Bernard	Metz		Pour

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	Votes sauf 3.1 - 5 - 6 - 7 - 15 - 16
STEMART	Anne	Metz		Pour
STREBLY	Dominique	Ars-Laquenexy		Pour
TABONE	Salvatore	Montigny-lès-Metz		Pour
TAFFNER	Blaise	Metz		Pour
TAHRI	Bouabdellah	Metz		Pour
THIL	Patrick	Metz		Pour
TOCHET	Nicolas	Metz		Pour
TORLOTING	Michel	Gravelotte		Pour
TRAN	Doan	Metz		Pour
VALDEVIT	Bruno	Ars-sur-Moselle		Pour
VALENTIN	Claude	Nouilly		Pour
VERRONNEAU	Marina	Metz		Pour
VETSCH	Lucien	Montigny-lès-Metz		Pour
VIALLAT	Isabelle	Metz		Pour
VICK	Julien	Metz		Pour
WALTER	Jean-Claude	St-Privat-la-Montagne		Pour
WEBERT	Marilyne	Pouilly	EXCUSEE Pouvoir à Monsieur KURTZMANN	Pour

## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20210125-01-2021-DC4-DE

**Numéro de l'acte :** 01-2021-DC4  
**Date de décision :** lundi 25 janvier 2021  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Renouvellement des membres de la Commission locale des sites patrimoniaux remarquables de Metz Métropole  
**Classification :** 5.3 - Designation de représentants  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 26/01/2021  
**Numéro AR :** 057-200039865-20210125-01-2021-DC4-DE  
**Document principal :** 99\_DE-4.pdf

**Pièces jointes :**

99\_DE-CONSEIL SENS DES VOTES.pdf

**Historique :**

26/01/21 15:04	En cours de création	
26/01/21 15:05	En préparation	Catherine DELLES
26/01/21 15:39	Reçu	Catherine DELLES
26/01/21 15:39	En cours de transmission	
26/01/21 15:39	Transmis en Préfecture	
26/01/21 15:42	Accusé de réception reçu	